

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2026

---

VISANT À ACCORDER LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ AUX ÉLECTIONS  
MUNICIPALES AUX ÉTRANGERS NON RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE  
RÉSIDENT EN FRANCE - (N° 2428)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 186

présenté par  
M. Bloch

-----

**ARTICLE PREMIER**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--